



NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024



La gare en travaux

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif de Paulhan 2024 est voté le 03 avril 2024 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.
Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientations budgétaires présenté le 5 février 2024.

Il a été établi avec la volonté de :

- Maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- Maintenir les taux de fiscalité pour ne pas alourdir la pression fiscale sur les paulhanais(e)s, déjà alourdie par l'augmentation des bases par les services fiscaux, et la conjoncture d'inflation ;
- Préserver la capacité d'autofinancement pour assurer un volume d'investissements nécessaires au développement de la commune, et la réalisation du programme 2020-2026 ;
- Mobiliser des subventions auprès du Conseil Départemental, du Conseil Régional, de l'Agence Nationale du Sport, de la communauté de Communes, de l'Etat, et l'Europe chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (section de fonctionnement), incluant notamment les dépenses qui permettent à la commune de fonctionner et le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Il est rappelé que la commune de Paulhan a adopté la nouvelle nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 ; un peu plus développée pour certains comptes que la M14.

I. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.
Pour cette section, le budget est voté par chapitre.

Les dépenses de fonctionnement

- Chapitre 011 – 1 893 207€ : charges à caractère général, il s'agit de toutes les dépenses nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux (énergie – carburant – fournitures – matériel – etc.)
- Chapitre 012 – 1 838 163€ : Charges de personnel et frais assimilés, rémunérations des titulaires et des non titulaires, charges sociales et patronales, assurances, œuvres sociales, médecine du travail...
- Chapitre 014 – 2 700€ : dégrèvement (jeunes agriculteurs et logements vacants) que la collectivité a décidé par voie de délibération.

- Chapitre 042 – 160 500€ : Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles
- Chapitre 65 – 232 780€ : Autres charges de gestion courante : indemnités des élus et charges sociales, subvention au CCAS, subventions aux associations
- Chapitre 66 – 166 000€ Intérêts des emprunts ; remboursement annuel des intérêts (*le capital est remboursé en section d'investissement*)
- Chapitre 67 – 2 000€ : Charges exceptionnelles ; dépenses « inclassables »
- Chapitre 68 – 69 840€ : provisions pour les contentieux

Dépenses de Fonctionnement					
Chapitre	Libellé	BP 2023	BP 2024	Diff. en valeur	Diff. en %
011	Charges à caractère général	1 855 399 €	1 893 207 €	37 808 €	2%
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 808 374 €	1 838 163 €	29 789 €	2%
014	Atténuation de produits (reversement de produit de fiscalité)	2 700 €	2 700 €	0 €	0%
65	Autres charges de gestion courante	240 372 €	232 780 €	-7 592 €	-3%
Total des dépenses de gestion courante des services		3 906 845 €	3 966 850 €		
66	Charges financières	167 625 €	166 000 €	-1 625 €	-1%
67	Charges exceptionnelles	1 061 €	2 000 €	939 €	89%
68	Dotations aux provisions	28 160 €	69 840 €	41 680 €	148%
				0 €	
Total des dépenses réelles de fonctionnement		196 846 €	237 840 €		
042	Dotations aux amortissements	173 800 €	160 500 €	-13 300 €	-8%
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		173 800 €	160 500 €		
Total des dépenses de fonctionnement cumulées		4 277 491 €	4 365 190 €		

Les recettes de fonctionnement

- Chapitre 013 – 20 000€ : Atténuations de charges : ces recettes proviennent de remboursements des salaires par l'assurance statutaire et l'assurance maladie.
- Chapitre 70 – 72 800€ : Produits des services, du domaine, et ventes diverses, redevances d'occupation du domaine public ;

Chapitre 73 – 2 759 276€ Produits issus de la fiscalité, impôts directs et taxes, taxes foncières (2 228 172€) ; Ce chapitre comprend également les attributions de compensation de la communauté de communes (66 510€), taxes sur les pylônes (24 558€) et taxe sur la consommation finale d'électricité 112 126€, les allocations compensatrices (245 286€), le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales, le fonds départemental des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO).

Progression des recettes fiscales par rapport à 2023 : l'état 1259COM permet d'estimer cette recette à 2 228 172€ en 2024.

Les taux sont fixés par le Conseil Municipal :

NATURE DES TAXES	2022 (pour rappel)	2023 (pour rappel)	2024
Taxe d'habitation Résidence sec.	/	16,83%	16,83%
Taxe foncière bâtie (TFB)	52,09% (*)	52,09% (*)	52,09% (*)
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	82,84%	82,84%	82,84%

(*) dont taux départemental 2020 : 21,45%

- Chapitre 74 – 1 098 518€ : Dotations, subventions et participations : Dotations de l'Etat, compensations foncier bâti (exonérations locaux industriels)
- Chapitre 75 – 71 802€ : Autres produits de gestion courante : sommes encaissées au titre des locations (appartements communaux, loyer salle des fêtes, location salle Brassens pour la mission locale des jeunes) ; ce chapitre est en légère hausse compte tenu des deux locations supplémentaires des logements de la cave et de Sainte Claire
- Chapitre 78 – 169 800€ : Reprise sur provisions (pour règlement contentieux en cours)
- Chapitre 042 – 35 000€ : ce chapitre correspond aux travaux en régie

Recettes de Fonctionnement					
Chapitre	Libellé	BP 2023	BP 2024	Diff. en valeur	Diff. en %
013	Atténuation de charges	39 900 €	20 000 €	-19 900 €	-50%
70	Produits des services, du domaine et vente diverse	52 200 €	72 800 €	20 600 €	39%
73	Produits issus de la fiscalité	2 385 514 €	2 759 276 €	373 762 €	16%
74	Dotations et participations	1 214 600 €	1 098 518 €	-116 082 €	-10%
75	Autres produits de gestion courante	98 687 €	71 802 €	-26 885 €	-27%
Total des recettes de gestion courante		3 790 901 €	4 022 396 €		
76	Produits financiers	0 €	75 €	75 €	
77	Produits exceptionnels		0 €	0 €	
78	Reprises sur provisions		169 800 €		
042	Opérations transferts/section	55 500 €	35 000 €	-20 500 €	-37%
Total des dépenses réelles de fonctionnement		55 500 €	204 875 €		
	R 002 solde d'exécution positif reporté	431 090 €	137 919 €	-293 171 €	-68%
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		431 090 €	137 919 €		
Total des recettes de fonctionnement cumulées		4 277 491 €	4 365 190 €		

II. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir, il est lié aux projets des élus pour Paulhan à moyen et long terme. Il concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel (non récurrentes) et regroupe :

Les dépenses d'investissement

Les opérations réelles de travaux, des acquisitions de mobiliers, de matériel divers, d'études, pour un montant estimé à 2 767 104€ (chapitres 20, 21, et opérations), les opérations patrimoniales (dépenses liées aux travaux en régie) pour 35 000€ et le remboursement des emprunts pour 383 000€.

Toutes ces dépenses font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Dépenses d'Investissement					
Chapitre	Libellé	BP 2023	RAR 2023	Propositions nouvelles	BP 2024
20	Immobilisations incorporelles	46 800 €	35 840 €	7 500 €	43 340,00 €
21	immobilisations corporelles	66 000 €	912 €	64 000 €	64 912,00 €
23	immobilisations en cours	2 528 589 €	967 310 €	1 691 542 €	2 658 852,00 €
Total des dépenses d'équipements		2 641 389 €	1 004 062 €	1 763 042 €	2 767 104,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0 €			0,00 €
274	prêts	2 000 €			0,00 €
16	Emprunts et dettes	399 300 €	0 €	383 000 €	383 000,00 €
Total des dépenses réelles d'investissement		401 300 €	0 €	383 000 €	383 000,00 €
040	Opérations d'ordre, travaux en régie	55 500 €		35 000 €	35 000,00 €
041	Opérations d'ordre, patrimoniale	16 936 €	0 €	0 €	0,00 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		72 436 €	0 €	35 000 €	35 000,00 €
Total des dépenses d'investissement cumulées		3 115 125 €	1 004 062 €	2 181 042 €	3 185 104,00 €

Les recettes d'investissement

Les opérations réelles et les opérations d'ordre et le résultat reporté de l'exercice 2023 d'un montant de 675 253€, ainsi que l'affectation de résultat, 850 000€ doivent couvrir le remboursement des emprunts et les restes à réaliser.

Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement), les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Recettes d'investissement					
Chapitre	Libellé	BP 2023	RAR 2023	Propositions nouvelles	BP 2024
13	subventions d'investissement	621 844 €	399 240 €	242 660 €	641 900 €
16	immobilisations corporelles	340 404 €		447 440 €	447 440 €
001	excédent antérieur reporté	591 234 €		675 253 €	675 253 €
Total des recettes d'équipements		1 553 482 €	399 240 €	1 365 353 €	1 764 593 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	382 500 €		198 000 €	198 000 €
21	immobilisations corporelles	121 607 €			0 €
1068	affectation résultat	683 600 €		850 000 €	850 000 €
		170 000 €			
Total des recettes réelles d'investissements		1 357 707 €	0 €	1 048 000 €	1 048 000 €
040	Opérations d'ordre, travaux en régie	173 800 €		160 500 €	160 500 €
041	Opérations patrimoniales	16 936 €		0 €	
275	Dépôts et cautionnements	13 200 €			0 €
024	Produits de cession	0 €		212 011 €	212 011 €
Total des dépenses d'ordre		203 936 €		372 511 €	372 511 €
Total des recettes d'investissement cumulées		3 115 125 €	399 240 €	2 625 364 €	3 185 104 €

Les projets de l'année 2024 sont les suivants :

Il s'agit d'un budget prévisionnel, les montants des divers projets seront ajustés lors de mise en concurrence dans le cadre des marchés publics.

- Opérations de voiries :

- la reprise des réseaux électricité et télécommunication rue du Ballast : 106 000€
- l'éclairage public rue du Ballast : 89 000€
- la mise aux normes éclairage public (éco d'énergies) : 61 500€
- la sécurité incendie (entretien et renouvellement de bornes incendie) : 4 000€
- la mise en place de colonnes de tri enterrées : 22 000€
- la réfection de voirie communale (Ballast, Amandiers, Plaine) : 210 000€
- la plan d'aménagement d'ensemble rues Amergal et Thau : 300 000€
- la poursuite de la vidéo protection : 16 200€

- Opérations sur les bâtiments

- l'amélioration des performances énergétiques de la chaudière de la salle des fêtes : 8 500€
- bâtiment gare, avec la création de 4 logements et la rénovation salle des pas perdus : 45 000€
- des acquisitions de matériel pour la médiathèque : 2 000€
- la rénovation du bâtiment de Sainte Claire : 50 500€
- des travaux de protection contre la chaleur à l'école maternelle : 75 142€
- la transformation du grenier école Sand en logements : 79 200€
- la réfection toiture Brassens : 38 500€
- l'installation d'un adoucisseur à la halle des sports Pierre Mendès France : 5 000€
- la rénovation dues annexes du poste de police : 30 000€
- un programme d'entretien et de rénovation du patrimoine (mur ermitage, pilier Brassens et porte chapelle) : 25 000€

- des travaux de restauration et études de projet pour la cave : 23 000€

- Aménagements

- un projet de stade A8 : 200 000€

- divers aménagements du stade des Laures : 50 000€

- l'étude sur l'aménagement centre autour des halles 62 000€

- l'étude de la renaturation des sols sur plusieurs sites de la commune, dont les écoles : 61 000€

- la fin des travaux de mise en accessibilité des bâtiments ouverts au public : 5 000€

- le budget participatif 20 000€

- diverses acquisitions de matériels, de véhicules : 103 000€

Pour les projets les plus importants financièrement, une autorisation de programme sera mise en place, afin de répartir la charge sur plusieurs exercices comptables ; il s'agit des projets suivants :

Projets	2024	2025	2026	Total
La gare 2 ^{ème} tranche	20 000€	525 000€	155 000€	700 000€
Travaux d'aménagement voirie	300 000€	223 900€	/	523 900€
Rues ballast et Amandiers	305 000€	566 900€	/	871 900€
Création stade football	200 000€	480 160€	/	680 160€

1. Les données synthétiques du budget

Etat de la dette

Le remboursement du capital de la dette est de 372 558€ en 2024. Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2024 est de 4 625 397€.

Estimation d'un nouvel emprunt en 2024

Le comparatif de l'emprunt de 200 000€ prévu au budget 2024 est en cours ; les banques contactées ont d'ores et déjà donné un accord de principe.



Le Maire,
Claude VALERO

